

ARRETE MUNICIPAL N°10/2026
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES JARDINS

Le Maire de la Commune de Lobsann,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie,

Considérant qu'en raison des travaux d'assainissement pour le compte du SDEA, réalisés par Eurovia Alsace-Lorraine sise 5, rue du Trimich ZI Est – 67160 Wissembourg, à la station de relèvement du SDEA (au bout de la rue des Jardins)

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera coupée rue des Jardins entre le city-stage et la station de relèvement du SDEA

- Du 06 juillet 2026 au 07/08/2026 inclus

Article 2 :

La société EUROVIA mettra en place les panneaux de signalisation et l'itinéraire de déviation.

Article 3 :

La rue des Jardins devra toutefois rester accessible aux secours (pompiers, médecins, SAMU) ainsi qu'aux riverains. Les habitants en fin de la rue des Jardins devront regrouper les poubelles au coin de l'intersection entre la rue des Jardins et la rue des Myrtilles durant la durée des travaux. Le SMICTOM sera informé.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture de Haguenau - Wissembourg
- M. l'Adjudant Chef, Commandant de la Cie de Gendarmerie de Sultz/Forêts
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental
- Le SDIS de Strasbourg
- SDEA
- Eurovia
- Communes de Merkwiler/Pechelbronn, Lampertsloch, Sultz-sous-forêts, Drachenbronn, Kutzenhausen, Preusdorf

Fait à Lobsann, le 29/06/2026

Le Maire

Jean-Yves JUNG

